

SHEVA

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 25/03/2014



Lieu : Maisons-Alfort

Date : le 25/03/2014

Présents :

Anne BOISSON – trésorière
Catherine BOISSON-VIDAL
Cédric BRIAND – dir. technique
Bénédicte DAIX
Marie-Gaëlle FROELIGER

Vanessa KOCABA
Robert MORAILLON
Ivan MOSZER – secrétaire
Christine PICARD – vice-présidente

Absents excusés :

Elsa BOURGUIGNON
Louise BREFFA (SECEVA)*
Alexis JOCH
Catherine LAROCHE
Jean-François LASSALLE – président

Audrey LORENTZ
Eva MANTEL (SECEVA)*
Fanny NAUD (SECEVA)*
Jean-Pierre OZANNE

** La SECEVA (Société des Élèves Cavaliers de l'École Vétérinaire d'Alfort) est l'association des élèves vétérinaires montant à cheval à la SHEVA.*

Ordre du jour

1. Inscriptions et tarifs 2014-2015
2. Relations ENVA
3. Informatique
4. Fête du club et soirée de fin d'année
5. Questions diverses

1. Inscriptions et tarifs 2014-2015

La discussion relative aux **tarifs** pour la saison prochaine est particulièrement complexe, en raison des nouvelles dispositions concernant les **taux de TVA applicables aux activités équestres**.

Les textes officiels sont lus en séance, suscitant une certaine perplexité quant à leur **interprétation** précise : **plusieurs taux de TVA** doivent être considérés, en fonction de la **nature des services** proposés, qui n'est pas totalement explicite. Des documents issus du **GHN** doivent nous aider à mieux comprendre la **mise en application** des nouvelles règles.

En l'état, nous pouvons tenir compte des éléments suivants :

- L'« **accès au centre à des fins d'utilisation des installations à caractère sportif des établissements équestres** », ainsi que les « **animations, activités de démonstration et visites des installations sportives aux fins de découverte et de familiarisation avec l'environnement équestre** » (par ex., Noël des poneys, accueil d'écoles...), doivent être taxés à **5,5 %**.
- Le **reste des prestations** relève du taux de **20 %** (cela inclut notamment les concours).

Cela signifie donc qu'il faut **distinguer**, dans la vente de nos prestations, ces deux types d'éléments (essentiellement **mise à disposition des installations vs enseignement**), sous peine de subir un taux de **20 %** pour l'ensemble. Ces mesures complexes sont censées **réduire l'impact fiscal** sur la consommation globale des clients en mettant en évidence le droit d'utilisation des installations par rapport aux autres prestations équestres strictes.

En pratique, la **ventilation entre les deux taux de TVA** doit être déterminée en prenant en compte les **charges subies par l'association**. La **facturation** devra refléter les **différents types de prestations** vendues et les **taux de TVA** afférents.

Des calculs réalisés par le GHN d'une part, et Cédric d'autre part, amènent à un **taux de TVA global autour de 10 %** (pour les forfaits).

Les propositions suivantes sont formulées :

- **augmenter de 5 % les cotisations**, non assujetties à la TVA, pour compenser le taux global de 10 % sur les forfaits ; cependant, une interrogation se fait jour quant au régime fiscal s'appliquant aux cotisations, qu'il convient donc de vérifier (cf. également la discussion ci-dessous sur le statut d'intérêt général) ;
- **homogénéiser la cotisation** pour tous les adhérents ;
- **séparer** le paiement de la **cotisation** de celui de la **licence FFE** ;
- si possible, à l'aide des mesures ci-dessus, **conserver les tarifs des forfaits inchangés**.

Une **tarification détaillée** sera préparée en vue des inscriptions 2014-2015.

Il est également proposé d'ajouter à la liste des tarifs une ligne pour un **forfait trimestriel G6-7** (reprises d'1h30 – aujourd'hui facturées à l'année uniquement), qui ne sera pas proposé lors des inscriptions mais permettra de répondre de façon rapide, homogène et rigoureuse aux quelques cas particuliers qui se présentent (par ex., arrivées en cours d'année).

La discussion a également porté sur la pertinence d'obtenir pour l'association le **statut d'intérêt général**. Cela aurait pour avantage de permettre aux adhérents de **déduire de leurs impôts** une partie (66 %) de la cotisation (réduisant donc le coût global d'inscription). Mais il est avant tout nécessaire de clarifier les **conditions requises** pour avoir ce statut : notre cotisation ne correspond-elle qu'à un **droit politique** dans l'association (représentation et vote aux Assemblées Générales) et son montant doit alors être réaliste (modique ?), ou

correspond-elle également à un **droit d'accès aux infrastructures** du club, auquel cas son positionnement vis-à-vis de la TVA (assujettie ou non ? quid de la part des tarifs à 5,5 % discutée plus haut) doit être définie, et la situation par rapport à l'ouverture du **droit à réduction d'impôt** doit être vérifiée, puisque ce dernier suppose que le versement de la cotisation est effectué sans contrepartie et à titre gratuit... Dans l'attente de précisions à ce sujet (demandées par Cédric au GHN), la suggestion est faite de proposer pour les non-adhérents des **cartes d'heures « découverte »** à des tarifs élevés (à peu près équivalents à une cotisation – par ex. 5 h à 200 €), afin de répondre à la condition stipulant que l'accès aux services de l'association ne peut être réservé exclusivement à ses adhérents (en revanche, les heures passager seraient supprimées).

Concernant l'**organisation pratique des inscriptions** (en ligne comme l'année dernière), les dates du 15 mai (ouverture du serveur) et du 22 mai (fin des paiements) sont évoquées, mais devront être revues par Lionel et Cédric.

Une **annonce** sera diffusée dans le journal de Maisons-Alfort (Marie-Gaëlle).

Il sera nécessaire de préparer quelques **feuilles d'inscription** pour les cas particuliers ou les problèmes lors de l'inscription en ligne : les **textes réglementaires** à inscrire sur ces feuilles, ainsi que sur celles générées par le système informatique d'inscription, devront être revus en tenant compte des **modèles fournis par le GHN**.

2. Relations ENVA

Toujours **peu d'évolutions** sur ce sujet, avec une communication quasi-nulle.

L'École nous a envoyé le **relevé des charges 2013** (20/01/2014), qui fait apparaître un **doublage de la quote-part** de la SHEVA concernant les **dépenses de gardiennage** (dû en partie à une très forte augmentation de ce poste dans le budget de l'ENVA et à une baisse de la superficie totale de terrain considérée pour le site dans son ensemble, augmentant donc le pourcentage de terrain occupé par la SHEVA).

Nous avons exprimé notre **incompréhension** à ce sujet (courrier de Jean-François le 7/02/2014), d'autant que le service rendu n'est pas en rapport avec ces dépenses, et nous attendons une réponse.

Nous continuons par ailleurs à réfléchir à l'évolution de notre **conventionnement** avec l'ENVA, dans un **contexte immobilier** difficile qui pourrait être préjudiciable à certaines installations de la SHEVA.

Jean-François doit poursuivre ses efforts pour obtenir des **rendez-vous** avec l'ENVA, l'ANSES et la Mairie de Maisons-Alfort.

3. Informatique

Un **cahier des charges** a été défini collectivement par les membres du **bureau** (+ Catherine BV) et les **enseignants**. Il présente une synthèse des **besoins informatiques** liés à l'activité de la SHEVA : gestion du personnel, des équidés, des adhérents, des fournisseurs, des prestations, des reprises, comptabilité, site web. L'objectif est d'étudier l'adéquation de **solutions existantes** et/ou de contacter des éditeurs/développeurs de logiciels pour la construction éventuelle d'une **solution à façon**, en leur présentant de façon claire et complète nos spécifications. Il s'agit de définir une solution aussi **intégrée** que possible, qui pallie l'**obsolescence** de certaines des briques logicielles utilisées aujourd'hui et permette d'atteindre une plus grande **efficacité**, tant opérationnelle que financière, dans le fonctionnement quotidien de la SHEVA. La contribution de **Lionel** aux développements passés et à venir est primordiale et doit être considérée dans les choix futurs.

Plusieurs **options** sont considérées, de l'**évolution du logiciel** de gestion de l'activité utilisé aujourd'hui, à une **nouvelle solution complète** intégrant les différents types de fonctionnalités (ERP – progiciel de gestion intégré), en passant par des **architectures modulaires** avec plusieurs composants logiciels séparant, par ex., la gestion des prestations et des reprises, la comptabilité, et la communication web (dans cette dernière hypothèse, il est important que les différents composants soient **liés** et que les informations transitent **de façon automatisée** entre eux). Face à ces objectifs, l'**investissement** à réaliser devra être mis en regard des **perspectives** à plus long terme de la SHEVA.

4. Fête du club et soirée de fin d'année

La date de la **fête** et de la **soirée de fin d'année** a été fixée au **21 juin**. Il s'agit du jour de la **Fête de la Musique**, il est donc important de proposer un programme attrayant afin que les adhérents participent en nombre.

En particulier, nous chercherons une **animation musicale**, en commençant par lancer un appel par mailing électronique aux adhérents possédant des talents vocaux ou instrumentaux.

Pour le repas, un **menu libanais** est envisagé, en sollicitant le restaurant installé depuis peu en face de la SHEVA (Elsa).

5. Questions diverses

Il reste **7 places** à vendre pour les **Jeux Équestres Mondiaux** : une **relance** sera effectuée, avec un **relâchement** des contraintes initiales (achat par des non-adhérents, achat de plus de 2 places par adhérent), l'objectif étant d'avoir tout vendu en juin. Il reste également à prévoir l'utilisation des **4 places gratuites** pour les enseignants.

Un point rapide est fait sur les **retraites des chevaux** : prévoir tout d'abord celles de **Lilianus** et de **Maestro**, puis dans un second temps celles de **Gribouille** et de **Halexis**. Une difficulté récurrente consiste à **anticiper** suffisamment les **défaillances** rencontrées par les chevaux, sans prendre de **décisions prématurées** qui poseraient des problèmes pour l'activité du club.

Il est décidé de procéder à la **réfection de la peinture des poteaux de la carrière couverte** cet été. Catherine L. a déjà obtenu un premier devis et en demandera un second.

Prochain CA SHEVA : mardi 13 mai 2014 à 20h30



Le Secrétaire : Ivan MOSZER



Le Président : Jean-François LASSALLE